

CONTRAT DE COURTAGE

Europe Boat Trading
Quai des Belges
BP 16
67064 Strasbourg Cedex
FRANCE

Tel : +33 (0)3 88 61 26 78

Mail : info@ebtfr.fr

SOMMAIRE

Qui est Guy Jacob ?.....

Entretien préalable avec le courtier.....

Accompagnement pratique, linguistique et commercial.....

L'accompagnement pratique, linguistique et commercial du courtier.....

Vérification technique du bateau lors de l'achat.....

Les démarches administratives : Francisation et immatriculation.....

Juridique.....

Comment financer son bateau occasion ou neuf ?.....

Quelle assurance pour mon bateau ?.....

Quel permis bateau pour quel usage ?.....

Mode de rémunération d'EBT.....

Faire expertiser son bateau ?.....

Comment transporter mon bateau ?.....

Responsabilité.....

Attribution de juridiction.....

Contact.....

Les ports de vente aux Pays-Bas

Les ports de vente sont une spécificité et une institution des Pays-Bas; ils ont été créés pour satisfaire une demande imposée par le goût et l'esprit du bateau de ses habitants. Ce sont des marchés réservés à la vente de bateaux d'occasion de particulier à particulier. Vous y trouverez de superbes unités et l'on peut à loisir se promener sur les pontons, aller à la découverte de l'occasion parmi le grand nombre d'embarcations, de toutes tailles et de tous types, qui sont exposées. Quelles que soient vos exigences et le navire recherché, nous vous guiderons vers le bon port.

Au nombre d'une bonne cinquantaine, répartis dans tout le pays, chaque port de vente a son identité : les bateaux sont répartis dans les ports selon leur prix et leur taille. Ainsi, selon votre recherche, vous serez immédiatement guidés vers le bon port pour un gain de temps utile.

Ces ports de vente proposent des vedettes hollandaises en acier, soit de petite taille (de 7 à 10 m) ou de taille plus grande (de 10 à 25 m), destinées à la navigation fluviale ou maritime avec un niveau de prestations, des motorisations et des prix différents à chaque endroit.

Ce sont des vedettes qui présentent de grandes qualités : elles sont adaptées aussi bien à la navigation fluviale que maritime en toute saison. Elles sont habitables et très confortables, dotées souvent de cabines arrières très spacieuses, toujours avec une hauteur sous barrot très importante. Robustes, sûres, économiques, très autonomes avec un large rayon d'action, elles ont fréquemment un double poste de pilotage, sont faciles à manoeuvrer grâce à leur propulseur d'étrave, ont une bonne tenue de cap et de stabilité grâce à leur quille longue; enfin leur ligne est intemporelle.

Historique des ports de vente hollandais

Les Pays-Bas ont une histoire très riche en matière de construction navale. La navigation de plaisance est partie intégrante de la culture. Les Hollandais sont réputés pour offrir un design remarquable, une qualité technique irréprochable et un excellent service. Les bateaux à moteur sont d'une qualité supérieure et faciles d'entretien, à des prix très compétitifs.

Le secteur du nautisme est une des principales industries des Pays-Bas. Ses 16 millions d'habitants possèdent plus de 550 000 bateaux à moteur et voiliers de toute taille.

L'acier est la spécificité du marché maritime hollandais. La plupart des chantiers navals, anciennement dédiés à la construction de navires professionnels, se sont reconvertis dans la construction de bateaux de plaisance, en gardant l'acier comme matériau de base. L'acier offre plusieurs avantages, notamment une forte longévité, donc une pérennité de l'investissement, et une bonne solidité sans risque de développement du phénomène osmotique que connaissent les bateaux en polyester.

Qui est Guy Jacob?

Né en 1959, après des études techniques, il prend la direction du chantier naval familial. Il supervise les travaux de construction de bateaux en acier, de transformation, de modernisation des bateaux fluviaux de transport et commerciaux. Il a donc une bonne connaissance de la réglementation, de la chaudronnerie, en menuiserie, en motorisation et remotorisation, en peinture, en réalité tout ce qui rentre dans la construction d'un bateau.

En 1988, il commence à importer pour le marché national français des vedettes hollandaises de marque Aquanaut. Il conçoit avec l'acheteur son futur bateau, surveille dans le chantier la construction, et assure le suivi du service après vente. Il sert d'intermédiaire pour les premières transactions de bateaux d'occasion aux Pays Bas de particulier à particulier.

Parallèlement, il développe à Strasbourg une structure de vente de bateaux neufs et occasions, est concessionnaire des principales marques de bateaux comme Bénéteau, Jeanneau, Sealine, Bayliner, Zodiac, il ouvre un magasin d'accastillage, et dirige le port de plaisance de Strasbourg.

En 2001, il passe l'examen d'expert maritime et fluvial.

La recherche constante de développement l'emmène en Chine. Là bas il fait construire des yachts de luxe en polyester de 12 à 20 m. Il les importe et les commercialise dans toute la Grande Europe et organise un réseau de revendeurs.

Aujourd'hui il est directeur commercial d'Europe Boat Trading.

Entretien préalable avec le courtier

Répondre à vos questions, interrogations, vous guider et apporter une solution, telle est la mission d'Europe Boat Trading (EBT), représentée par Guy Jacob, qui envisagera avec vous une sélection de bateaux à visiter et organisera la tournée des ports aux Pays-Bas ou ailleurs selon vos demandes.

Faire confiance à un courtier dans l'achat de votre bateau est primordial et essentiel. L'achat d'un bateau est très important, souvent c'est le rêve de toute une vie qui se concrétise. Il n'y a donc pas de place à l'erreur, Guy Jacob en a conscience et mettra tout en oeuvre pour que cet achat soit une vraie réussite. Il vous fera aussi gagner du temps et de l'argent. Avec bientôt **30 années d'expérience** dans le métier, **Guy Jacob**, diplômé de l'ordre national des Experts maritimes et fluviaux, Directeur commercial d'EBT, saura vous écouter, vous conseiller et vous guider au mieux dans votre achat.

Les bateaux vendus n'appartiennent pas à Europe Boat Trading. Le rôle du courtier est d'assurer l'intermédiaire entre deux particuliers : l'acheteur et le vendeur. Le vendeur est un particulier, et non une société. Il ne prend pas de marge et le prix est donc bien plus intéressant.

Lors de votre premier entretien, Guy Jacob vous guidera dans le choix du modèle de votre bateau selon votre cahier des charges. Ainsi, plusieurs facteurs seront à prendre en considération selon vos besoins :

Le programme de navigation : type de navigation (navigation côtière, hauturière, fluviale...)

Le budget à l'achat : les frais annexes (expertise, assurance, droit de francisation, place au port, etc...) seront aussi à prendre en compte.

Le budget à l'utilisation: frais d'entretien, consommation, etc

La taille : longueur, largeur, tirant d'eau, etc...

Les performances : vitesse, stabilité, puissance moteur, autonomie, etc...

La version de l'aménagement : nombre de cabines, disposition des cabines, nombre de personnes à bord, niveau de confort, vie à bord, etc...

La version moteur : Puissance, Carburant, Mono / Bi., Ligne d'arbre / Z-drive, In-bord / Hors bord, etc...

Les équipements standards et optionnels: Propulseur d'étrave / propulseur de poupe, Groupe électrogène, Onduleur / chargeur, type de chauffage / climatisation, lave linge / sèche linge, l'électronique: pilote automatique, radar, GPS, etc.....

Une fois le bateau ciblé, Guy Jacob vous guidera dans vos recherches sur Internet, sélectionnera des bateaux avec vous et organisera la visite des bateaux retenus. En contact avec un grand nombre de ports de vente, Guy Jacob sera votre précieux allié dans les négociations de prix de vente.

Selon votre demande, Guy Jacob pourra vous guider dans la recherche de bateaux ailleurs qu'aux Pays-Bas (Grèce, Allemagne, Turquie, Grande-Bretagne...).

Aussi, en contact avec des chantiers de construction naval, EBT pourra vous accompagner dans la construction d'un bateau neuf, selon votre usage et votre budget.

Pour toute demande, n'hésitez pas à nous contacter !**L'accompagnement pratique, linguistique et commercial du courtier**

Pour vous permettre d'acquérir de particulier à particulier et dans les meilleures conditions un bateau d'occasion aux Pays-Bas, Europe Boat Trading vous propose ses services. Aux côtés de Guy Jacob, rendez-vous dans des ports de vente aux Pays-Bas ou ailleurs, pour visiter et acheter votre bateau. Pour vous, EBT se chargera du planning des visites, des rendez-vous avec les acheteurs et de la réservation des hôtels et des restaurants.

Aux côtés de Guy Jacob, vous visiterez les bateaux. Pas de barrière liée à la langue. Il fera l'interprète et le traducteur des échanges et participera à l'examen technique des bateaux. Fin négociateur, psychologue, il sera votre allié pour discuter, évaluer et négocier les prix pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

En contact avec un grand nombre de ports de vente et de vendeurs, avec la parfaite connaissance du marché local, il saura évaluer et discuter avec le propriétaire du prix du bateau, selon l'état de celui-ci et suivant la valeur du marché.

Collaborer avec un courtier s'est s'assurer de ne pas faire d'erreur dans le choix du bateau et d'obtenir le juste prix. Grâce à son expérience de près de 30 années, Guy Jacob sait où trouver les meilleures occasions, connaît les détails à vérifier et les questions à poser et sait faire jouer la concurrence pour que vous obteniez le meilleur tarif.

Vérifications techniques du bateau lors de l'achat

Une fois arrivée aux ports de vente, tous les points techniques des bateaux visités seront estimés et vérifiés. lorsque qu'un bateau en particulier a été retenu, que le prix a été discuté et fixé, un examen approfondi aura lieu. il y aura toujours une visite à sec avec un mesurage des épaisseur de la coque. D'autres nouveaux essais seront effectués.

A vos côtés, Guy Jacob vérifiera l'ensemble du bateau en commençant par:

La structure : la coque (hélice, jeu arbre d'hélice, jeu safran, anodes, peintures / état antifouling éraflures, enfoncements, éléments de structure réparés, traces de corrosion, etc....Le pont (état du pont en teck si c'est le cas, étanchéité des ouvertures, état des toiles des protection, état des balcons, état des inox, etc.). Un examen minutieux sera ensuite fait de l'intérieur (varangues, lisses, planchers, épontille, presse étoupe, étanchéité tube jaumière, etc.). Les éventuels points à réparer seront relevés.

L'aménagement intérieur sera également vérifié et vous donnera des indications sur la vétusté du bateau et de l'usage qui en a été fait. L'affaissement des sièges, l'usure des planchers, l'état des vaigrages, le degré d'usure des boiseries (vernis) doivent correspondre à l'âge du bateau et à l'utilisation indiqués. Enfin, l'étanchéité des ouvertures et des fermetures des vitrages, le bon fonctionnement de tous les appareils électroniques et électriques (groupe froid, chauffage, climatisation, WC, écoulement douche, pompes de relevage, pompes de cale, appareils de cuisson, flexible gaz selon le cas, éclairages intérieurs et extérieurs ainsi que des feux de navigation etc.), d'une manière générale tous les points techniques embarqués seront évalués .

Le compartiment moteur et la motorisation seront également vérifiés : les courroies moteur (état, tension), les silentblocs (état, serrage), niveau des fluides, si demandé une analyse d'huile sera faite, état des batteries. La présence d'éventuelles fuites (huile moteur ou inverseur, liquide de refroidissement, etc) sera relevée.

Le bon fonctionnement de tous les circuits d'eau (douce, mer et assèchement) sera estimé.

L'essai du bateau en navigation complétera l'examen statique du bateau à terre. L'essai commencera moteur froid. Le démarrage du moteur à froid révélera des défauts qui peuvent disparaître à chaud (bruits, fumées, vibrations, etc.). Au démarrage, les témoins sont vérifiés et surveillés : la pression d'huile et le témoin de charge batteries.

A froid, le moteur doit démarrer rapidement (moins de 5 secondes). Un régime de rotation trop faible sous démarreur avec une chute de l'intensité des voyants au tableau de bord indiquera que la batterie moteur doit être changée. Dès que le moteur a démarré, écouter attentivement les bruits émis par celui-ci. Le ralenti doit être stable. Les points suivants seront analysés au cours de l'essai en navigation.

Pour le moteur, on note les bruits, les vibrations, les émissions de fumées et d'odeurs, les indications au tableau de bord (pression d'huile, température d'eau), un sifflement anormal du turbo s'il y en a un. Le capot moteur est ouvert pour chercher d'éventuelles fuites, fumées, odeurs ou traces de surchauffe.

Lors de l'essai, la navigation se fait à tous les régimes moteur. Toute une série de tests sur tous les équipements de bord sont effectués : adaptation de l'hélice à la puissance, essai de giration, tenue de cap, dureté des câbles de transmission si le cas, etc.

Quelles sont les démarches administratives à faire lors de l'achat d'un bateau ?

EBT connaît la réglementation et les rouages administratifs, ainsi toutes les formalités administratives fiscales et juridiques seront prises en charge. A savoir :

- La Francisation, l'immatriculation.

A l'arrivée dans un port français maritime ou fluvial, une régularisation fiscale éventuelle du navire est nécessaire, préalable indispensable pour l'obtention du titre de navigation maritime ou fluvial..

Les bateaux destinés à être utilisés en mer, d'une longueur de coque supérieure ou égale à 7 mètres ou d'une longueur de coque inférieure à 7 mètres mais dotés d'une motorisation égale ou supérieure à 22 chevaux fiscaux, sont **francisés** par la douane et **immatriculés** par les affaires maritimes.

La francisation d'un bateau consiste à lui faire porter pavillon français. L'acte de francisation est associé au paiement de redevances de navigation perçues par les douanes. En fonction de l'âge du bateau un abattement est appliqué. Si vous êtes propriétaire du bateau, vous devez vous acquitter de cette taxe.

Pour les bateaux francisés de 7 mètres et plus, motorisés ou non, son montant varie selon la longueur de coque du navire et la puissance administrative du moteur.

Pour les bateaux francisés de moins de 7 mètres mais dotés d'une motorisation égale ou supérieure à 22 chevaux fiscaux, son montant est calculé en fonction de la puissance administrative des moteurs et de son âge.

Les navires de plaisance de moins de 7 mètres et dotés d'une motorisation de moins de 22 CV (puissance administrative) doivent seulement être **immatriculés** auprès des affaires maritimes.

Les bateaux naviguant sur le réseau fluvial européen ne sont pas concernés par la francisation, il sont simplement immatriculés. La demande d'immatriculation est à faire dans un des six services de Navigation dont dépend l'acheteur du bateau. Sont concernés par l'immatriculation, tous les bateaux d'une longueur supérieure à 5 mètres et inférieur à 20 mètres ou d'une puissance propulsive installée supérieure à 4.5 kilowatts et dont le produit de la longueur, de la largeur et du tirant d'eau est inférieur à 100 mètres cube.

EBT se chargera d'immatriculer le bateau pour la navigation en eaux intérieures ou en mer. Tout bateau de plaisance français qui navigue en mer ou en fluvial doit impérativement être immatriculé. L'immatriculation consiste à attribuer à un bateau un numéro d'identification. Ce numéro fait partie des marques d'identification et doit être apposé à l'intérieur et à l'extérieur du navire.

L'immatriculation dépend de la nationalité de l'acheteur et sa situation fiscale.

Il existe donc trois registres d'immatriculation possible :

- Immatriculation maritime
- Immatriculation fluviale
- Immatriculation dans un autre pays : pour des raisons propre à l'acheteur, le bateau peut être immatriculé à l'étranger et donc obtenir le pavillon de son choix (pavillon hollandais, allemand, britannique...).

EBT entreprendra ces démarches pour vous auprès des Douanes, des Affaires Maritimes, auprès du service de Navigation, ou du Bureau concerné.

EBT s'assurera également que le bateau est à jour avec les taxes locales, mettra éventuellement le bateau en conformité avec la fiscalité française : TVA, taxes d'importation, et garantira les arriérés éventuels.

EBT obtiendra auprès du vendeur un justificatif de paiement de la TVA, un certificat de radiation d'immatriculation dans les registres du pays de départ.

- **Juridique**

Lors de votre achat, Europe Boat Trading vérifiera le titre de propriété du bateau et examinera son origine. Les propriétaires seront recherchés, puis EBT s'occupera des formalités à accomplir pour le changement de propriétaire, radiation des registres d'origine, changement de port d'attache et éventuellement pour le changement du nom du bateau.

EBT s'occupera de l'acte de vente, un contrat qui lie deux ou plusieurs personnes, et qui confirment le transfert de propriété d'un bien, du vendeur vers l'acquéreur, avec un engagement multilatéral des parties sur le prix, les conditions de ventes et les conditions d'exécution de celles-ci.

Si besoin la levée de gages sera effectuée.

Comment financer mon bateau occasion ou neuf ?

Vous avez décidé d'acheter un bateau, le moment pour vous est venu de choisir le moyen de paiement pour l'acquérir. Il existe plusieurs solutions pour financer l'achat de votre bateau d'occasion : soit régler la somme directement, soit faire appel à des organismes financiers qui peuvent vous proposer des solutions de financements.

En relation avec des sociétés de financement, EBT peut vous proposer des conditions particulièrement intéressantes, selon le montant, la durée et selon vos garanties.

Autre possibilité pour un bateau neuf: la LOA bateau, Location avec Option d'Achat).

Le principe consiste à acquérir votre bien moyennant le paiement d'une location mensuelle au bailleur. Avec la LOA, minimisez le coût d'achat : la TVA est réduite de 50% pour tout bateau neuf ou d'occasion soumis à la TVA, pavillon français de catégorie A, B ou C de plus de 5 mètres.

Le prix est calculé en fonction de la durée du contrat (de 3 à 15 ans), du prix du bateau et de votre apport (de 1 à 55%). Dans le cas par exemple d'un financement sur ans 5 ans avec un apport de 50% , le taux sera négatif. Cela veut dire que le bateau acheté à crédit sera moins cher que s'il avait été payé comptant.

Pour les personnes assujetties à l'ISF, en LOA la valeur du bateau ne rentre pas dans les bases de calcul de l'impôt.

Quelle assurance pour mon bateau ?

Pour des raisons pratiques, financières et de sécurité il est fortement conseillé (mais pas obligatoire) de souscrire une assurance bateau. En effet les ports, et les professionnels du nautisme (rénovation, entretien, gardiennage) vous demanderont votre attestation d'assurance.

Le type d'assurance à souscrire dépend de la valeur de votre bateau mais aussi de votre programme de navigation (pêche, sports nautiques à risque, navigation au large ou conditions météorologiques). Il existe plusieurs solutions cumulables et les compagnies d'assurance marine proposent des packagings spéciaux :

- La responsabilité civile qui est l'assurance de base, la plus simple couvrant uniquement les dommages causés au tiers.
- La garantie du bateau qui comprend le risque d'incendie, de vol, etc
- Garantie de l'ensemble du matériel comme l'électronique de bord
- La couverture des passagers (fortement conseillé si vous sortez en mer accompagné) incluant par exemple les frais de recherche en mer qui sont très coûteux.
- Le remboursement des frais de sauvetage, d'assistance, de remorquage du bateau, renflouement...

Europe Boat Trading peut garantir pour une période donnée, contractuellement par une couverture de garantie, votre acquisition au niveau du ou des moteurs. Un document concernant les coûts et les conditions générales est disponible. Contactez-nous pour tout renseignement.

Quel permis bateau pour quel usage ?

Pour naviguer sur les mers et sur les fleuves, un permis bateau est obligatoire. Le type de permis requis dépend de la puissance de la motorisation embarquée et de l'éloignement des côtes.

Il existe en France trois types de permis bateaux :

- **Le permis côtier**

Le permis côtier fait partie, avec le permis hauturier, du permis mer. Il s'adresse aux navigateurs souhaitant conduire des bateaux de jour comme de nuit. Ce permis autorise la navigation d'embarcations équipées de motorisations supérieures à 37 kW (50 ch). Ce permis est destiné à un usage de navigation de proximité et n'autorise la navigation qu'à concurrence d'un maximum de 6 milles d'un abri.

- **Le permis hauturier**

Le permis hauturier, également appelé extension hauturière fait partie avec le permis côtier du permis mer. C'est le permis bateau des marins au long cours, sans limitation de puissance, ni de longueur de bateau et surtout sans restriction d'éloignement d'un abri. Son obtention implique de posséder au préalable le permis côtier.

- **Le permis fluvial**

Le permis plaisance en eaux intérieures autrement appelé permis fluvial est destiné comme son nom l'indique aux navigateurs en eaux intérieures (fleuves et canaux). Il est généralement obtenu en parallèle du permis côtier, sous la forme d'une extension fluviale du permis côtier, mais peut aussi être obtenu seul à l'issue d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique. Une extension peut être obtenue pour les bateaux de plus de 20 mètres de long.

Mode de rémunération d'EBT

Lors de l'achat, l'acheteur paie 3% TTC du prix d'acquisition du bateau à EBT, ou un montant forfaitaire de 3 000,- € TTC pour un bateau de moins de 100 000,- € pour 3 jours d'intervention. En cas de non acquisition, l'indemnité est de 1 000,- € par jour. Les montants perçus couvrent les frais ci-dessus mentionné, ainsi que les frais de déplacement, d'hôtel. l'acheteur aura à sa charge ses propres frais.

Il est à noter que les frais d'expertise éventuels demandés par certains organismes ou les frais de grutage ne sont pas compris dans les frais.

Les frais d'immatriculation, de francisation, sont à la charge de l'acheteur.

Faire expertiser son bateau ?

En tant que courtier, Guy Jacob ne peut pas être juge et partie. Diplômé de l'Ordre National des Experts maritimes et fluviaux il en a les capacités, mais ne peut donc pas expertiser votre bateau, mais saura mettre ses compétences à profit, vous guider dans votre achat, vous apporter ses connaissances techniques et ses connaissances commerciales. Faire appel à un expert vous permettra de doubler ses conseils et apportera une garantie supplémentaire à la transaction.

EBT pourra vous proposer des experts, mais il est souhaitable de prendre un expert qui est reconnu par la compagnie qui assurera le bateau.

Faire expertiser son bateau n'est pas obligatoire, sauf dans certains cas pour en obtenir une assurance.

Comment transporter son bateau ?

Si nécessaire, EBT peut faire rapatrier le bateau, au frais de l'acheteur, vers la France, l'Europe ou ailleurs dans le monde. Plusieurs moyens de transports s'offrent à vous :

- Vous pouvez être assisté d'un skipper qui vous formera aux manèges de votre bateau pour vous permettre d'acquies les connaissances techniques et pratiques du bateau.
- EBT peut organiser le transport par voie terrestre dans une certaine limite de taille du bateau.
- Le transport par voie maritime peut aussi être organisé : de la mer du nord vers la Méditerranée, vers les Etats-Unis, les Antilles, l'Australie et l'Asie...

Responsabilité

L'acheteur ne peut imputer la responsabilité à EBT et/ou à ses collaborateurs que dans les cas exclusifs d'intentionnalité ou de faute lourde, conséquences d'éventuelles inexactitudes sur des renseignements donnés sur le bateau par EBT et/ou ses collaborateurs.

De plus, EBT ne peut pas être tenu responsable du mauvais entretien du bateau ou d'un équipement défectueux à quelque moment que ce soit.

Attribution de juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Strasbourg sera seul compétent. La présente clause d'attribution de juridiction jouera même en cas d'appel de garantie, de pluralité de défendeurs ou de demandes incidentes.

Pour tous renseignements ou pour visiter nos unités, prenez contact avec
notre siège :

Europe Boat Trading

Quai des Belges
BP 16
67064 Strasbourg Cedex
FRANCE

Tel : +33 (0)3 88 61 26 78

Mail : info@ebtfr.fr